



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2014

L'an deux mil quatorze et **le vingt-huit novembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Mmes Christèle FORET, Evelyne MONFRAY et Gisèle VAPILLON, Messieurs Pierre BAILLY-BECHET, Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absent représenté :

Arnaud DE CERTAINES donne pouvoir à Régis LORAS

Brice DUCRUIX donne pouvoir à Dominique VIOT

Absent excusé :

Jean-Pierre BACHELARD

Secrétaire de séance Stéphane CANTE

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents et représentés : **14**

Date de la convocation : 21 novembre 2014

Date d'affichage : 21 novembre 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CANTE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 31 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 28 novembre 2014.

<u>Ordre du jour</u>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour

Délibérations

N°47 Exonération du pourcentage de surface sur les abris de jardin en matière de taxe d'aménagement communale ANNULE ET REMPLACE LA N°46 DU 26 OCTOBRE 2014

En application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement.

Il est proposé au conseil d'exonérer partiellement en pourcentage de surface de construction les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 331-9 ;

Vu la délibération du 25/11/2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement par les organes délibérants des communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité que les abris de jardin soumis à déclaration préalable soient exonérés partiellement à raison de 50 % de leur surface de la Taxe d'Aménagement.

N°48 Décision Modificative n°2

Le problème de vitesse aux Leynards nécessitera de mettre en place des actions. Il est nécessaire de pouvoir mesurer l'état des lieux en termes de vitesse et de mesurer le résultat des actions. Une prestation de mesure par une société coûte entre 500 et 700 € pour une semaine.

Le matériel classique à tube coûte autour de 1 500 € et nécessite une intervention sur la route. Il est donc proposé d'acheter un compteur radar pouvant être fixé sur un poteau en hauteur pour un coût de 2 112 € TTC.

Le fait d'avoir notre propre appareil permettra de faire des analyses dans d'autres secteurs de la commune.

Comme il s'agit d'un investissement la TVA est en grande partie récupérable via le FCTVA soit 332 € ramenant le coût final pour la commune à environ 1 780 €.

Une nouvelle opération est créée au compte 2152 opération 158 (achat compteur mobile radar) pour la somme de 2 112,00 €, cette somme sera débitée du compte 020 (dépenses imprévues investissement), pour permettre l'achat du matériel

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

➤ **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à acquérir ce compteur.**

➤ **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette modification budgétaire pour un montant de 2 112,00 € TTC.**

Rapports Commissions

Action sociale et culturelle

Le repas du CCAS aura lieu le jeudi 18 décembre.

Participation de Roger Ribollet à une réunion du CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination, sur les aides pouvant être apportées aux personnes âgées qui en ont besoin.

Participation de Pierre Bailly-Bechet au comité de pilotage du PEDT le 18/11 à Mogneneins pour les TAP. Le fonctionnement est très satisfaisant avec 80% de participants en classe élémentaire et 60% en classes maternelles pour l'ensemble des communes concernées. L'inspecteur d'académie a justifié sa demande de mettre une partie des APC (pour le projet d'école) en même temps que les TAP malgré la mise en concurrence des deux dispositifs et le problème de garderie posé : c'est le problème des mairies !

Finances

37 % du budget d'investissement dépensé au 28 novembre 2014

62 % du budget de fonctionnement dépensé au 28 novembre 2014.

Réunion de la commission Finances le 27/11.

Présentation de l'état des finances à fin novembre avec comparaison avec les années antérieures.

Projections réalisées pour préparer le budget.

Les travaux de réfection de route vont générer des coûts plus importants que les années précédentes du fait des dégradations en cours.

Le poste le plus important concerne les travaux d'évacuation des eaux pluviales chemin du Pellerat qui feront l'objet d'un prêt partiel. On en profitera pour voir la renégociation des prêts en cours si des gains sont possibles.

Communication fêtes et cérémonies

Le plan de la commune a été réalisé et sera déplaçable pour être mis en salle de conseil ou dans le bureau du maire pour les réunions d'adjoints.

Le bulletin avance bien. Il sera diffusé début janvier.

Les vœux du conseil municipal auront lieu le samedi 10 janvier 2015 à 11h.

Urbanisme et environnement

Chantier d'évacuation des eaux pluviales du Pellerat : des sondages ont été effectués afin de d'affiner le cahier des charges de consultation. Une réunion a lieu début décembre avec la maîtrise d'œuvre pour étudier l'ajustement du projet suite aux sondages. Les travaux restent prévus au printemps.

M. le Maire fait part des échanges avec M. et Mme Lhuillier qui souhaitent que l'on buse le fossé devant leur maison. La commune s'est engagée à continuer de faire l'entretien du fossé pour assurer la bonne évacuation des eaux pluviales. Par contre la commune n'engagera pas de dépenses pour, entre autres, faciliter l'accessibilité pour le taillage des haies. Les habitants qui souhaitent que l'herbe soit taillée plus régulièrement devant chez eux peuvent le faire eux-mêmes comme c'est déjà le cas par une grande partie des habitants.

M. Rimaud, chemin du Pellerat, a fait remonter à la mairie un problème de fissuration de son mur chemin du Pellerat.

Le passage d'une caméra permettra de vérifier l'état de la canalisation d'évacuation des eaux pluviales. Cette inspection ne présage pas des causes de fissuration du mur.

La cuve à fuel a été changée pour être aux normes.

Nettoyage des traces de pneu de la place de l'Eglise : la société mandatée pour faire les travaux est intervenue une fois sans résultat. Elle reviendra avec un nouveau produit.

Questions / informations diverses

Participation d'Hugues de Brosses à une réunion sur la sécurité civile à Péronnas. La commune est dans une zone à faibles risques.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'eau potable,

Ce rapport est disponible et consultable en mairie.

Le problème de pression signalé par plusieurs habitants n'est pas abordé dans le rapport. Le sujet sera soulevé par les représentants de la commune au Syndicat des Eaux.

Rapport du Conseil Général sur la lagune de Montgoin. Le fonctionnement est conforme.

Le rapport est consultable en mairie.

Présentation des indicateurs du SIEA sur le haut débit. Taux de pénétration de 34% sur la commune.

La mairie pourra être raccordée par la salle des fêtes avec une solution temporaire passant en aérien.

La mairie a reçu une carte de remerciement de Marianne Triboulet suite au geste fait pour son départ de l'école.

Voisins vigilants : la famille Udovtsch qui a été cambriolée nous demande d'étudier le système. La gendarmerie, rencontrée au début du mandat, a estimé que ce n'était pas nécessaire à Garnerans, le niveau de délinquance étant faible par rapport à la moyenne des communes. Néanmoins Arnaud de Certaines va étudier le dossier pour une présentation du fonctionnement, des avantages et des inconvénients lors du prochain conseil.

Réflexion sur l'achat par la commune d'un bien à louer. Cela permettrait d'augmenter l'offre locative pour attirer une famille avec enfants. Cela permettrait également d'assurer à long terme des revenus à la commune.

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 10/12 à 20h30 à Garnerans.

La séance est levée à 23 h 00.

Prochain Conseil le vendredi 30 janvier 2015 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.